

# ATTESTATION DE PARTICIPATION AU MARCHÉ AUX PUCES DE VIEUX FERRETTE

## Je soussigné(e)

Nom..... Prénom(s).....  
Né(e) le..... à.....  
Adresse.....  
Code postal..... Ville.....  
Téléphone..... Adresse E-mail.....

## Pièce d'identité

Carte d'identité     Passeport     Carte de résident     Registre du commerce

N°.....

Délivrée le..... par.....

## Stand

Nature..... Taille.....

## Véhicule

Propriétaire..... Type..... Immatriculation.....

## Je déclare sur l'honneur

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation
- Être informé(e) que toute fausse déclaration de ma part engendrera des poursuites pénales

## Documents

- Photocopie de la pièce d'identité ou du registre du commerce
- Règlement en **espèce** ou par chèque à l'ordre du BCVF

## Veillez me réserver un emplacement

- De 5 mètres pour 10 € pour les **particuliers**
- De    mètres pour    € pour les **commerçants**

**Toute personne envoyant son attestation incomplète, après le 14 juin 2018 ou non payée obtiendra un emplacement suivant disponibilité le jour même !**

Fait à.....

Le.....

Signature.....

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8, R.633-1 à R.633-5 et R535-3 à 535-7 du nouveau code pénale

Tout professionnel participant à un marché aux puces les dimanches et jours fériés, en infraction aux dispositions des articles 411.a, 41.b, 105.a et suivants du Code Local des Professions (loi du 26 juillet 1900) et des arrêtés préfectoraux pris en application dudit Code est passible des sanctions prévues en son article 146.a